0.a. Objectif

Objectif 1 : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

0.b. Cible

Cible 1.3 : Mettre en œuvre des systèmes et des mesures de protection sociale appropriés au niveau national pour tous, y compris des seuils, et atteindre d'ici 2030 une couverture substantielle des pauvres et des personnes vulnérables

0.c. Indicateur

Indicateur 1.3.1 : Proportion de la population couverte par des seuils/systèmes de protection sociale, par sexe, en distinguant les enfants, les chômeurs, les personnes âgées, les personnes handicapées, les femmes enceintes, les nouveau-nés, les victimes d'accidents du travail et les pauvres et les personnes vulnérables

0.d. Série

Proportion de la population couverte par les programmes d'assurance sociale (%) SI_COV_SOCINS

Proportion de la population couverte par les programmes d'aide sociale (%) SI_COV_SOCAST

Proportion de la population couverte par les programmes du marché du travail (%) SI_COV_LMKT

0.e. Mise à jour des métadonnées

2021-07-02

0.f. Indicateurs connexes

- 1.a.1 Total des dons d'aide publique au développement axés sur la réduction de la pauvreté exprimé en proportion du revenu national brut du pays bénéficiaire
- 1.a.2. Proportion des dépenses publiques totales consacrées aux services essentiels (éducation, santé et protection sociale)
- 1.b.1. Proportion des dépenses publiques récurrentes et des dépenses en capital dans des secteurs qui profitent de manière disproportionnée aux femmes, aux pauvres et aux groupes vulnérables.

0.g. Organisation(s) internationale(s) responsable(s) de la surveillance mondiale

Banque mondiale (BM)

1.a. Organisation

Banque mondiale (BM)

2.a. Définition et concepts

Définition:

La couverture des programmes de protection sociale et du travail est le pourcentage de la population participant à des programmes d'assurance sociale, d'assistance sociale et de marché du travail. Les estimations incluent à la fois les bénéficiaires directs et indirects.

Concepts:

Cet indicateur est estimé par type de programme, pour l'ensemble de la population et par quintiles de répartition de l'aide sociale par habitant après et avant le transfert. Les programmes sont regroupés en assurance sociale, assistance sociale et marché du travail selon la classification ASPIRE (« Atlas of Social Protection Indicators of Resilience and Equity »). Les indicateurs de tous les programmes de protection sociale et de travail sont générés en agrégeant les chiffres de l'assistance sociale, de l'assurance sociale et du marché du travail, en tenant compte des chevauchements de programmes.

ASPIRE est la première compilation d'indicateurs de la Banque mondiale pour analyser la portée et la performance des programmes de protection sociale. Développé par la « Social Protection and Jobs (SPJ) Global Practice », ASPIRE fournit des indicateurs pour 125 pays sur l'assistance sociale, l'assurance sociale et les programmes du marché du travail basés à la fois sur des données administratives au niveau du programme et des données d'enquête nationale auprès des ménages. ASPIRE est un projet en cours qui vise à améliorer la qualité, la comparabilité et la disponibilité des données SPL afin de mieux éclairer les politiques et les programmes de protection sociale et du travail.

2.b. Unité de mesure

Bénéficiaires en pourcentage de la population totale et des groupes de population (quintiles de l'aide sociale par habitant; pauvres et non pauvres)

2.c. Classifications

La classification des programmes de protection sociale et de travail de la Banque mondiale comprend 12 catégories, comme suit :

Assurances sociales: i) pensions contributives, ii) autres assurances sociales;

Marché du travail : (i) programmes du marché du travail actifs, (ii) programmes du marché du travail passifs;

Assistance sociale: (i) transferts monétaires inconditionnels, (ii) transferts monétaires conditionnels, (iii) pensions sociales (non contributives), (iv) transferts alimentaires et en nature, (v) alimentation scolaire, (vi) travaux publics, « workfare » et création directe d'emplois, (vii) exonérations de frais et subventions ciblées, (viii) autre aide sociale

3.a. Sources de données

Les données sont fondées sur des enquêtes nationales représentatives auprès des ménages. La source des données est ASPIRE (« Atlas of Social Protection Indicators of Resilience and Equity ») de la Banque mondiale (consulter le site (en anglais) www.worldbank.org/aspire/)

3.b. Méthode de collecte des données

Les données unitaires des enquêtes représentatives au niveau national auprès des ménages sont recueillies par les bureaux nationaux de statistique (BNS) et fournies à la Banque mondiale à des fins d'analyse. L'équipe ASPIRE harmonise les informations sur la protection sociale saisies par ces enquêtes auprès des ménages afin de rendre l'analyse raisonnablement comparable d'un pays à l'autre et au fil du temps.

La méthodologie d'harmonisation ASPIRE pour les données des enquêtes auprès des ménages repose sur les trois étapes suivantes :

1. Identification et classification des programmes de protection sociale et de travail

Les enquêtes auprès des ménages sont soigneusement examinées afin de déterminer les renseignements sur les programmes de protection sociale et de travail. Une fois cette information identifiée, deux niveaux d'analyse sont mis en œuvre : premièrement, des variables sont créées pour chacun des programmes propres à chaque pays de l'enquête; deuxièmement, les variables de programme sont regroupées et harmonisées en 12 catégories de programmes de protection sociale et de travail et 2 catégories de transferts privés. Les programmes spécifiques à chaque pays inclus dans ces principales catégories de programmes de protection sociale et de travail sont documentés en détail et validés avec les équipes spéciales nationales de la Banque mondiale en étroite coordination avec leurs homologues nationaux.

Afin de générer les indicateurs, les variables suivantes sont également utilisées : le numéro d'identification du ménage, l'emplacement (urbain/rural), la taille du ménage, l'agrégat de bien-être, le poids du ménage et deux seuils de pauvreté : un seuil de pauvreté relatif, défini comme les 20 % les plus pauvres de la répartition de l'aide sociale, et le seuil de pauvreté international de 1,90 \$ PPA par jour.

2. Agrégats de bien-être

Les ménages sont classés dans les quintiles de l'aide sociale par habitant (revenu ou consommation). Des efforts particuliers sont faits pour inclure les agrégats de bien-être les plus récemment mis à jour officiellement convenus avec les bureaux nationaux de statistique et/ou harmonisés grâce à l'initiative de la Banque mondiale de base de données mondiale de suivi dirigée par la « Poverty and Equity Global Practice ». Ces agrégats de bien-être sont comparables d'un pays à l'autre et d'une année à l'autre pour le suivi de la pauvreté dans le monde et la mesure du bien-être.

3. Conversions PPA

Toutes les variables monétaires (montants de transfert) et les agrégats de bien-être sont déflatés aux valeurs de 2011, puis exprimés en termes de parité de pouvoir d'achat (PPA) de 2011. À cet effet, le facteur de conversion PPA de la consommation privée est utilisé.

Une fois les informations harmonisées, des indicateurs de performance sont générés à l'aide du logiciel de protection sociale « ADePT ».

3.c. Calendrier de collecte des données

Processus en cours

3.d. Calendrier de diffusion des données

Processus en cours

3.e. Fournisseurs de données

Banque mondiale

3.f. Compilateurs des données

Banque mondiale

3.g. Mandat institutionnel

La Banque mondiale soutient les systèmes de protection sociale et de travail dans les pays clients en tant qu'élément central de sa mission de réduction de la pauvreté grâce à une croissance durable et inclusive. La stratégie de protection sociale et de travail de la Banque mondiale présente des moyens d'approfondir la participation, la capacité, les connaissances et l'impact de la Banque mondiale dans ce domaine. Dans ce contexte, ASPIRE est le principal outil de la Banque mondiale pour suivre les résultats de la stratégie de protection sociale et de travail.

4.a. Justification

Les indicateurs de couverture ASPIRE se réfèrent à la définition de la couverture « effective » mesurant les bénéficiaires directs et indirects qui reçoivent des prestations de protection sociale au moment où les données de l'enquête auprès des ménages, représentatives au niveau national sont recueillies. La couverture des programmes de protection sociale et de travail est estimée pour l'ensemble de la population et pour différents groupes de population (quintiles de revenu/consommation, populations urbaines et rurales, pauvres et non pauvres définis par les seuils de pauvreté relatifs et internationaux). Une couverture « effective » est directement liée à l'ODD 1 de mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes.

Les indicateurs ASPIRE n'incluent pas les personnes qui ont des prestations garanties mais qui ne les reçoivent pas au moment où l'enquête est administrée – par exemple les personnes qui cotisent activement à des pensions de vieillesse et qui ont droit aux prestations lorsqu'elles atteignent l'âge de la retraite.

4.b. Commentaires et limites

Il est important de noter que la mesure dans laquelle les informations sur des programmes spécifiques de protection sociale et de travail sont saisies dans les enquêtes auprès des ménages peut varier considérablement d'un pays à l'autre. Souvent, les enquêtes auprès des ménages ne rendent pas compte de l'univers des programmes de protection sociale et de travail dans le pays, dans les cas de meilleures pratiques, seulement les plus grands programmes. De nombreuses enquêtes auprès des ménages ont peu d'informations sur ces programmes, certaines enquêtes ne recueillent des données que sur la participation sans inclure les montants de transfert; et d'autres comprennent des renseignements sur les programmes mélangés à des transferts privés, ce qui rend difficile l'isolement des programmes de protection sociale et de travail individuels.

Par conséquent, l'information nationale à propos de ces programmes incluse dans ASPIRE est limitée à ce qui est saisi dans l'enquête nationale auprès des ménages respective et ne représente pas nécessairement l'univers des programmes existants dans le pays. De plus, la disponibilité des indicateurs ASPIRE dépend du type de questions incluses dans l'enquête. Si des montants de transfert sont disponibles, par exemple, des indicateurs d'adéquation et d'impact sur la pauvreté peuvent être générés. Si seules les questions sur la participation au programme sont incluses dans l'enquête, seuls des indicateurs non monétaires peuvent être générés, comme la couverture ou l'incidence des bénéficiaires. Par conséquent, les indicateurs de rendement d'ASPIRE ne sont pas entièrement comparables entre les catégories de programmes harmonisés et les pays.

Cependant, les enquêtes auprès des ménages ont l'avantage unique de permettre l'analyse de l'impact des programmes sur le bien-être des ménages. Compte tenu de ces mises en garde, les indicateurs ASPIRE basés sur des enquêtes auprès des ménages fournissent une mesure approximative de la performance des systèmes de protection sociale.

4.c. Méthode de calcul

Les données sont calculées à partir d'enquêtes nationales représentatives auprès des ménages à l'aide d'ASPIRE (« Atlas of Social Protection Indicators of Resilience and Equity ») de la Banque mondiale (consulter le site (en anglais) datatopics.worldbank.org/aspire/).

Couverture = Nombre de bénéficiaires dans la population totale (ou groupe) / Population totale (ou groupe).

En règle générale, les indicateurs ASPIRE sont basés sur une analyse de premier niveau des données originales de l'enquête auprès des ménages (sans imputation) et sur une méthodologie unifiée qui ne reflète pas nécessairement les connaissances propres à chaque pays ou une analyse approfondie par pays en s'appuyant sur différentes sources de données (données au niveau du programme administratif).

4.d. Validation

ASPIRE utilise des données d'enquête auprès des ménages représentatives à l'échelle nationale provenant des BNS pour estimer les indicateurs de rendement en ce qui a trait à la protection sociale et au travail. Les BNS suivent leurs propres processus de validation pour assurer la qualité. L'équipe ASPIRE s'appuie sur ces données et sur les processus de validation et d'harmonisation effectués par la « Poverty and Equity Global Practice » de la Banque mondiale lorsque les données sont utilisées à partir de leurs dépôts (principalement pour les agrégats de bien-être).

En outre, les résultats sur la couverture des programmes de protection sociale et de travail, ainsi que d'autres indicateurs de performance, sont validés par l'équipe ASPIRE par le biais de comparaisons de tendances, d'analyses de données aberrantes et de consultations avec les chefs d'équipe de travail

de la Banque mondiale, des spécialistes et les homologues des pays. Les indicateurs sont validés et approuvés par les BNS lorsque ces institutions l'exigent avant leur publication.

4.e. Ajustements

Pour les comparaisons régionales et mondiales, les variables monétaires et les agrégats de bien-être sont déflatés aux valeurs de 2011, puis convertis en valeurs PPA internationales, comme expliqué cidessus (voir la section 3.b. Méthode de collecte de données).

4.f. Traitement des valeurs manquantes (i) au niveau national et (ii) au niveau régional

1. Au niveau national:

Aucune imputation

1. Aux niveaux régional et mondial :

Les agrégats régionaux et mondiaux sont calculés à partir des valeurs les plus récentes des données nationales au cours des 10 dernières années. Aucune imputation n'est effectuée.

4.h. Méthodes et instructions à la disposition des pays pour la compilation des données au niveau national

ASPIRE utilise des enquêtes nationales représentatives auprès des ménages menées par les BNS. Ces institutions ont leurs propres méthodologies pour la collecte et la compilation des données.

4.i. Gestion de la qualité

Les données brutes qu'ASPIRE utilise pour estimer les indicateurs de performance en matière de protection sociale et travail sont déjà validées et conservées par les BNS. Les données avec des agrégats harmonisés du bien-être sont produites et validées par la « Poverty and Equity Global Practice » de la Banque mondiale, sur la base de leurs propres normes. De plus, l'équipe ASPIRE s'assure de la qualité des indicateurs de performance en suivant le processus décrit ci-dessus (voir la section 4.d. Validation).

5. Disponibilité des données et désagrégation

Disponibilité des données (1998 - 2019) :

Asie de l'Est et Pacifique (AEP) : 20; Europe et Asie centrale (EAC) : 25 ; Amérique latine et Caraïbes (ALC) : 22; Moyen-Orient et Afrique du Nord (MAN) : 10; Afrique subsaharienne (AFR) : 40; Asie du Sud (AS) : 8.

Séries chronologiques:

Panels déséquilibrés, les données dépendent de la disponibilité de l'enquête. Données des panels par région :

AFR: 80 points de données pour 39 pays au cours de la période 1998-2019

AEP: 46 points de données pour 20 pays au cours de la période 1999-2018

EAC : 96 points de données pour 25 pays au cours de la période 2004-2018

ALC: 145 points de données pour 22 pays au cours de la période 2001-2018

MAN: 14 points de données pour 10 pays au cours de la période 2002-2012

AS: 23 points de données pour 8 pays au cours de la période 2004-2017

Désagrégation:

La désagrégation des indicateurs se fait par quintiles de revenu/consommation, populations rurales et urbaines et pauvres/non pauvres définis par les seuils de pauvreté relatifs et internationaux.

6. Comparabilité / Dérogation des normes internationales

Sources des divergences :

Bien que des efforts soient déployés pour assurer la cohérence entre les indicateurs ASPIRE et les rapports régionaux et nationaux/estimations nationales de la Banque mondiale, il peut encore y avoir des cas où les indicateurs de performance ASPIRE diffèrent des rapports nationaux officiels de la Banque mondiale/estimations nationales en raison des différences méthodologiques.

7. Références et documentation

URL:

https://www.banquemondiale.org/fr/home

Références:

« ASPIRE: The Atlas of Social Protection - Indicators of Resilience and Equity », la Banque mondiale ((en anglais) www.worldbank.org/aspire).

Page: 7 of 7